



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE 1^{ER} JUILLET A VINGT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame TRAMIER Claire, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

PRESENTS : Claire TRAMIER, Alice DOUAUD, Maxence AUTHIER, Stéphane MENAGER, Myriam DENIAUD, Isabelle BALBINE, Yoann DORNER, Christine BRETECHE, Hervé MOINAUD, Anne BRASSET, Pascal PRODEAU

Excusés :

Ghislaine CHANTEAU, procuration à Claire Tramier

Stéphane JARRY, procuration à Stéphane Ménager

Eva ANDREY

Secrétaire de séance : Pascal Prodeau

- **En PREAMBULE, Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur le protocole relatif aux 1607 Heures. Accepté par l'ensemble des conseillers.**
- **APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 17 juin 2022 à l'unanimité.**
- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
Les membres du Conseil Municipal, à la majorité décident de l'attribution des subventions aux associations ci-après, pour l'année 2022 :

Subvention de 150.00€ aux demandeurs :

Société de Chasse La Lavausienne
Amicale Laique
Café couture
Huntington Actions PDL
Les baskets sur Loire
Les cavaliers de Lavau- Evann

Les associations n'ayant pas déposé de dossiers avant la date limite qui était fixée au 17/06/2022, pourront sur sollicitation future bénéficier de 75.00€

Comité des fêtes, Vélo Club Lavausien, Club des jeunes, Lavau football club, Yoga Loire et Sillon, Les jardins partagés

Renouvellement d'un soutien financier au comité des fêtes pour la réalisation du feu d'artifice en 2022 : 1500 €

Autres attributions (renouvellement) :

UNC – Union Nationale des Combattants, association de Savenay	60.00 €
Office Intercommunal des Sports Estuaire et Sillon (selon appel de cotisation)	83.79 €
ASCODE	60.00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	60.00 €
USEP (5.5 €/enfants)	137.50 €

Fournitures scolaires (sur demande) :

OGEC de BOUEE, SAVENAY, LA CHAPELLE-LAUNAY, DONGES, DIWAN	56.00 €
Somme identique au montant versé pour les enfants scolarisés à Lavau-sur-Loire.	

➤ **CONVENTION DE CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE POUR LES COMMUNES DE LAVAU-SUR-LOIRE, QUILLY, PRINQUIAU, LA CHAPELLE-LAUNAY**

Arrivée à échéance du groupement de commande du programme de voirie fin 2022. Les communes ont souhaité une reconduction sur un seul lot : « aménagement, entretien de voirie, assainissement », à compter de 2023 pour une période de quatre ans maximum. La commune de La Chapelle-Launay est désignée comme coordonnateur du groupement.

Une commission d'appel d'offres présidée par le représentant du coordonnateur sera composée d'un représentant élu de chaque membre du groupement.

Chaque membre du groupement s'engage à assurer la notification et la bonne exécution du marché à hauteur de ses besoins tels que préalablement définis dans le dossier de consultation.

Membre titulaire de la commission d'appel d'offre : Claire Tramier, maire

Suppléant : Stéphane Ménager, 4^{ème} adjoint

APPROBATION A L'UNANIMITE.

➤ **GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE SYDELA – CONVENTIONNEMENT DU MARCHE 2023**

Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1^{er} juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1^{er} janvier 2024 (pour l'électricité).

Considérant que les marchés publics d'électricité en cours de la commune de Lavau-sur-Loire arrivent à terme : au 31/12/2023 pour l'électricité.

Dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :

La dissolution des groupements de commandes suivants, auxquels la Commune avait adhéré : groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétiques

L'adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies.

Un travail de réflexion va s'engager en parallèle sur l'éclairage public en général : nécessité, réglementation, analyse des dysfonctionnements.

➤ **MANDAT DE REALISATION POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG – PARTIE 2**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, Loire-Atlantique Développement-SPL a été en charge de l'étude de projet de réalisation depuis 2016. La deuxième partie de la maîtrise d'ouvrage se met en place et il s'avère nécessaire de renouveler la convention de mandat de réalisation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE : la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage pour la deuxième partie d'aménagement du bourg par LAD-SPL.

Un rendez-vous de travail est prévu avec la maîtrise d'œuvre durant la deuxième quinzaine de juillet sur l'aménagement du bourg.

➤ **MODIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU 1607 H**

Retour d'observations de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire – direction de la citoyenneté et de la légalité sur le contenu du protocole ;

Ci-après décrit les modifications proposées concernant les cycles de travail des agents non annualisés à temps complet :

Cycle 1 -	1607H/an – 35 heures semaine – 7h de travail sur 5 jours	25 CA
Cycle 2 -	1607H/an – 35h33 semaine – 7h06 de travail sur 5 jours	25 CA + 2 RTT
Cycle 3 -	1607H/an – 36h semaine – 7h12 de travail sur 5 jours	25 CA + 5 RTT

APPROBATION A L'UNANIMITE.

Points divers

- Logo : suite aux dernières propositions, toujours pas d'unanimité sur le choix du visuel. Sollicite de nouveau un travail sur le format et la finesse des traits, le choix de la couleur-NB reste mitigé, un exemple sur papier en-tête serait apprécié.
- Le département engagé dans la lutte contre la précarité menstruelle met en place une campagne de collecte de protections périodiques. Un relais de collecte sera proposé en mairie.
- Suite à l'étude formalisée par la DDTM sur les perspectives submersion du territoire, un travail va se mettre en place pour travailler sur les données recueillies en lien avec la CCES et le SIG pour l'exploitation des cartographies.
Une réflexion doit également s'engager sur les modalités d'alerte des habitants de la commune.
- Conseil d'école - Prévisions rentrée 2022 : 11 PS– 14 MS– 8 GS – 7 CP – 9 CE1 – 10 CE2 – 9 CM1– 13 CM2, soit 81 élèves
Répartitions envisagées :
classe 1 : 11 PS-14 MS : 25 (ATSEM toute la journée)
classe 2 : 8 GS- 7 CP : 15 (ATSEM le matin)
classe 3 : 9 CE1- 10 CE2 : 19
classe 4 : 9 CM1-13 CM2 : 22
Cette répartition n'est pas définitive et peut évoluer en fonction des inscriptions.
Pas de mobilité des enseignants, maintien des effectifs agents municipaux et prestation accès-réagis qui permet de pallier aux absences imprévues.

Fin du conseil municipal à 23h.

